Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260304-522026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 2 mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Claude MÉTAYER, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Yannick PONT, Malik RABAULT

Secrétaire de séance : Carole LEGENDRE

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Pascale LE MASSON à Bruno TAKORIAN, Pierre CHAPON à Carole LEGENDRE

52/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DU BUDGET COMMUNAL ET DES BUDGETS ANNEXES – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur le Maire a exposé :

L'adoption du compte financier unique du budget principal et des budgets annexes est un vote sur la gestion du maire. Ce dernier peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote et ne peut pas prendre part au vote. Le Conseil municipal doit donc au préalable élire un président de séance pour la circonstance, à savoir le vote du compte financier unique du budget communal et des budgets annexes. Le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire Madame Liliane Grasland, en qualité de présidente de séance pour les votes des comptes financiers uniques 2025 de deux budgets annexes (lotissement du Bosquet et Villeneuve) de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 3 mars 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Carole LEGENDRE